

LE 17 JUIN, CHRISTINE ALBANEL A PRÉSENTÉ DEVANT LA PRESSE UN RAPPORT D'ÉTAPE EXHAUSTIF DE TOUTES LES RÉFORMES ENGAGÉES DEPUIS LA CLÔTURE DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA PRESSE ÉCRITE. DÈS SON ARRIVÉE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, FRÉDÉRIC MITTERRAND A CONFIRMÉ SA DÉTERMINATION À POURSUIVRE LA RÉFORME. LE CHANTIER RESTE DONC OUVERT TOUT L'ÉTÉ EN ATTENDANT LES MESURES DE LA RENTRÉE.

**ACTUALITÉS**

## TOUS LES CHANTIERS ENGAGÉS, LA MOITIÉ DES MESURES ADOPTÉES

Parmi les quarante mesures annoncées à l'issue des États généraux de la presse écrite, une trentaine relèvent directement de l'État.

Elles impliquent plusieurs ministères et sont placées sous la coordination de la Direction du Développement des Médias, du Ministère de la Culture et de la Communication, en liaison avec les services de l'Élysée. Elles concernent notamment des aspects budgétaires, des réformes législatives, fiscales, sociales ou réglementaires. Beaucoup de ces mesures sont déjà en place.

Comme annoncé par le Président de la République lors de son discours de clôture des États généraux le 23 janvier, des moyens financiers supplémentaires ont été affectés aux mesures de soutien et de développement de la presse. La Loi de finances rectificative du 20 avril a confirmé 150,7 millions d'euros de crédits supplémentaires ouverts pour 2009 au titre du budget général.

Dès la fin janvier, les services de l'État ont commencé à mettre en œuvre toutes les mesures sous leur responsabilité. Parmi les actions les plus attendues des éditeurs, le report de la mise en œuvre de l'accord Schwartz de l'été 2008 sur l'augmentation des tarifs postaux. L'augmentation prévue est neutralisée pour l'année 2009 et reportée sur la période 2010-2016.

Parmi les autres mesures annoncées par Nicolas Sarkozy qui ont pris effet très rapidement : le doublement des dépenses de communication institutionnelle de l'État dans la presse, le vote d'un nouveau cadre juridique des droits d'auteur des journalistes, la création d'un statut d'éditeur de presse en ligne, les mesures de soutien massif au portage à domicile, la modernisation du réseau de diffuseurs et la revalorisation de leur rémunération, ou encore l'extension du dispositif en faveur du mécénat de presse.

Le 17 juin, Christine Albanel a présenté devant la presse un rapport d'étape exhaustif de toutes ces réformes. Prochain rendez-vous à la mi-juillet avec un bilan des nombreuses mesures touchant à la vente au numéro, comme l'avait demandé le Président de la République. ■

### L'AGENDA DES MESURES ADOPTÉES

**FÉVRIER  
MARS**

- Moratoire Presse-Poste
- Doublement des dépenses publicitaires de l'Etat en faveur de la presse
- Droits d'auteur
- Création du statut d'éditeur de presse en ligne

**AVRIL**

- Extension du Mécénat
- Exonération des charges sociales des porteurs
- Projet de loi de finances rectificative : 150,7 millions d'euros
- Renforcement de la modernisation des diffuseurs
- Signature de l'EDEC (Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences).

**JUILLET**

- Aide directe au portage
- Extension de la mesure sur les provisions pour investissement aux éditeurs de presse en ligne (art. 39 bis A du CGI)
- Exonération de la taxe professionnelle pour les éditeurs de presse en ligne
- Aide transitoire aux diffuseurs correspondant à une exonération de 30% de leurs cotisations sociales
- Rapport sur les blocages administratifs et réglementaires à l'extension du réseau de points de vente
- Rapport Bruno Lasserre sur la modernisation du CSMP.

**MAI**

**SOMMAIRE**

- 1 **Actualités** Le point sur l'avancement des mesures des EGPE.
- 2 **Témoignage** Charles-Henri Dubail sur les droits d'auteur et la loi Création et Internet.  
**Décryptage** Levée des obstacles au déploiement numérique.
- 3 **Décryptage** Distribution : bilan à la mi-juillet.  
**Témoignage** François d'Orcival sur le mécénat élargi aux entreprises de presse.
- 4 **Baromètre** Trente mesures passées au crible.

Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre  
Ministère de la Culture et de la Communication

Direction du développement des médias

Encore plus d'informations sur :  
[www.etatsgenerauxdelapresseecrite.fr](http://www.etatsgenerauxdelapresseecrite.fr)

## TÉMOIGNAGE

LA LOI « CRÉATION  
ET INTERNET »  
REFONDE LA PRESSE

“ Toutes les réformes liées au droit d’auteur ou au statut de la presse en ligne ont en commun de renouveler profondément la définition même de la presse.

Le travail de l’éditeur est de produire une information et de la diffuser à destination d’un certain public quel que soit le support utilisé et le rythme ou la réutilisation qui en est faite, pour peu que cette information soit « labellisée » par le titre de la publication. Beaucoup se sont focalisés sur la modification du code du travail qui précise que, sauf stipulation contraire, un journaliste peut être amené à travailler sur plusieurs supports (presse, Internet, vidéo, son).

Mais le plus important, à mon avis, est que la nouvelle loi, en introduisant la notion de temporalité d’utilisation des contenus, reconnaît le droit d’auteur des journalistes tout en l’adaptant intelligemment aux réalités contemporaines.

Le 12 juin, une fois la loi promulguée, le compte à rebours est déclenché pour que les négociations aboutissent rapidement, sur ces nouvelles bases, entre journalistes et entreprises de presse. Avec l’aide d’une commission ad hoc si cela s’avère nécessaire. ”

CHARLES HENRI DUBAIL,  
Editeur, Légipresse



DÉCRYPTAGE

AFP

LES OBSTACLES LEVÉS POUR  
LE DÉPLOIEMENT NUMÉRIQUE

[La loi Création et Internet donne un cadre légal à la dématérialisation de l’information. Ses dispositions sur le droit d’auteur des journalistes mettent fin à vingt ans de débats et de malentendus .](#)

**POURQUOI.** La presse française dans son ensemble a pris conscience des enjeux liés au développement des services d’information en ligne. Pour sortir des starting-blocks et lancer enfin des stratégies numériques ambitieuses, il fallait résoudre certains obstacles. Depuis près de 20 ans, par exemple, la question des droits d’auteur est source de conflits. La profession avait aussi besoin d’un coup de pouce financier dans un contexte de crise où les budgets développement font défaut.

**COMMENT.** La question du droit d’auteur a été résolue dans le cadre de la loi Création et Internet du 12 juin . Les dispositions s’inspirent d’une réflexion collective, synthétisée dans le Livre vert rédigé à l’issue des États Généraux. L’objectif est d’apporter une sécurité juridique pour l’exploitation des contenus éditoriaux et de trouver un compromis équilibré pour que les journalistes ne soient pas lésés. Cette nouvelle loi pose comme principe qu’un journaliste peut travailler sur tous les canaux de diffusion de son entreprise. Dès la conclusion de la convention qui le lie à son entreprise, le droit d’exploitation de l’œuvre du journaliste fait l’objet d’une cession automatique dans le cadre de sa rémunération de base. C’est ce qu’on appelle le « premier cercle d’exploitation » de l’information. Au-delà, pour une exploitation des contenus journalistiques hors d’une période de référence dont la durée est fixée par un accord d’entreprise, ou tout autre accord collectif, une rémunération complémentaire spécifique peut être versée. Différentes mesures budgétaires et fiscales vont aussi permettre aux éditeurs de relancer l’investissement dans le domaine des services en ligne. L’exonération de taxe professionnelle des services de presse en ligne est déjà actée dans la loi Création et Internet. Sont aussi en cours de définition les nouveaux critères d’attribution du fonds « Service de Presse en Ligne » (SPEL) élargie à 20 millions d’euros ainsi que des mesures fiscales favorisant l’investissement (extension du champ des provisions pour investissement : art. 39 bis A du CGI par exemple). Ces textes feront l’objet de plusieurs décrets publiés courant juillet.

**POUR QUI.** Éditeurs, journalistes sont évidemment les premiers concernés par les nouvelles mesures législatives. Mais ils ne sont pas les seuls. La loi reprend une autre recommandation des États généraux : la création d’un statut d’éditeur de presse en ligne. C’est une reconnaissance des « pure players » de l’information numérique mais également de leur responsabilité d’éditeur. Les discussions autour des critères définissant ce statut seront déterminantes. Il faut notamment revoir la réglementation qui conditionne le versement des aides correspondantes, par exemple le SPEL. ■

**Éditeur de presse en ligne.** La loi Création et Internet prévoit qu’un décret précise les critères du statut d’éditeur de presse en ligne. Le projet fera bientôt l’objet d’une consultation publique sur le site Internet de la DDM : <http://www.ddm.gouv.fr/> .

## DÉCRYPTAGE

# RÉFORME DE LA DISTRIBUTION: BILAN À LA MI-JUILLET

Pendant les Etats généraux, Arnaud de Puyfontaine présidait le pôle « processus industriel de la presse écrite ». Dans son discours du 23 janvier, le Président de la République lui a demandé de poursuivre la « voie du pragmatisme » prônée par son groupe de travail pour la mise en œuvre d' « améliorations significatives » dans le domaine de la distribution de la presse. Où en sommes-nous ?

Arnaud de Puyfontaine remettra début juillet au gouvernement un rapport qui dressera un bilan de ce qui a été fait et de ce qu'il faudrait encore engager pour améliorer la distribution de la presse en France. À l'issue des États Généraux, le sujet de la distribution est clairement apparu comme une des questions prioritaires. Le chantier est extrêmement complexe car il implique de mettre en place de nouvelles mesures fiscales, sociales, réglementaires mais aussi de réformer en profondeur la chaîne de distribution sans pour autant quitter le cadre de la loi Bichet.

« En moins de six mois, beaucoup de chantiers ont bien avancé pour permettre notamment une amélioration des conditions d'exploitation pour les diffuseurs via le principe d'un allègement partiel de leurs cotisations sociales, en développant l'assortiment et le plafonnant des invendus » explique Arnaud de Puyfontaine. » Deux aspects essentiels du métier de diffuseur qui doivent être mis en place dans une concertation et une acceptation des règles du jeu tant avec les NMPP, les MLP, et les dépositaires. Plus largement, il est important que les États Généraux aient provoqué un déclic de la part des acteurs, pour pouvoir objectivement entrer dans une logique de fonctionnement positive plutôt que conflictuelle. Le second aspect positif est une accélération certaine sur le volet des ouvertures de points de vente, c'est un sujet capital. Il faut augmenter la capillarité du réseau et faire en sorte que le nombre d'ouvertures soit cette année encore supérieur au nombre de fermetures. Les résultats du rapport de Michel Balluteau sur la manière de lever les obstacles à la création de nouveaux points de vente presse, notamment dans les centres villes, sont attendus pour la fin juin. Un autre aspect fondamental sur lequel la profession doit s'engager est l'assouplissement des contraintes actuelles de la distribution (ouverture du réseau de la PQR à la PQN, exception au contrat d'exclusivité... ). »

Arnaud de Puyfontaine est plus réservé aujourd'hui, malgré l'enthousiasme suscité par cette idée il y a six mois. Les chances que la presse nationale puisse utiliser un jour le réseau complémentaire de distribution des régionaux semblent limitées. Ce sujet n'a clairement pas progressé.

L'évolution du CSMP, demandée par la profession et le Président de la République, a fait l'objet de propositions dans un rapport remis le 9 juillet à Frédéric Mitterrand par Bruno Lasserre, président de l'Autorité de la Concurrence.

Compte tenu des enjeux liés à la réforme du Conseil Supérieur, de la nécessité de définir des règles claires en matière de régulation du secteur, et surtout de l'urgence économique rencontrée tant au niveau des messageries que de celui des dépositaires, un bilan des actions à entreprendre sera établi par le gouvernement à la mi-juillet, en concertation avec tous les acteurs de la profession. ■

## TÉMOIGNAGE



AFP

FRANÇOIS D'ORCIVAL  
Président de l'association  
Presse et Pluralisme

## LE MÉCÉNAT ÉLARGI AUX ENTREPRISES DE PRESSE

« La profession va se saisir de l'extension du rescrit fiscal. Dès la fin du mois de juin, des journaux comme L'Humanité et Témoignage Chrétien lanceront une campagne pour sensibiliser leurs lecteurs sur les nouvelles déductions fiscales et les inciter à les soutenir financièrement.

À la rentrée, l'association Presse et Pluralisme prévoit une campagne publicitaire dans laquelle elle présentera aux lecteurs son action. Les annonces comprendront un bon de souscription pour ceux qui veulent effectuer des dons à l'association, en indiquant le titre qu'ils veulent soutenir. Les donateurs pourront affecter leurs dons au financement d'une entreprise de presse ou d'un titre en particulier.

Les enquêtes que nous avons menées montrent que, pour le grand public, ce qui est important c'est d'aider leur journal. La démarche des grands mécènes est différente, ils peuvent s'inscrire dans une action en faveur du pluralisme de l'information en général. Je crois que ce qui est vraiment intéressant c'est la création d'un nouveau cadre économique dans lequel les journaux vont pouvoir s'appuyer sur leurs lecteurs, pour le lancement de nouvelles formules ou de nouveaux modèles de développement. »



AFP

Lever les obstacles à la création  
de nouveaux points de vente presse,  
notamment dans les centres villes.



**BAROMÈTRE**

# PASSÉ AU FILTRE DE NOTRE BAROMÈTRE : L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES 30 PRINCIPALES MESURES

Une trentaine de mesures annoncées à l'issue des États Généraux de la presse écrite impliquent l'intervention de l'État. Le budget correspondant à ces mesures a été confirmé lors du vote de la loi de finances rectificative 2009 pour un montant global légèrement supérieur à 150 millions d'euros. Cinq mois après l'annonce présidentielle, près de la moitié des mesures impliquant l'État ont d'ores et déjà été mises en œuvre ou sont sur le point d'être finalisées. La quasi totalité des autres mesures sera réalisée avant la fin de l'année.

150,7 millions d'euros au budget des mesures issues des EGPE



Vote en LFR le 20 avril

## SURMONTER LA CRISE DE 2009

Reporter d'un an les accords Presse-La Poste-Etat



Confirmé le 19 février

Soutenir les diffuseurs individuels avec une aide directe correspondant à un allègement de 30% de leurs cotisations sociales



Décret prévu en juillet

Doubler les dépenses de communication de l'Etat



Objectif atteint à la mi-2009

## INVENTER UN NOUVEAU CADRE AU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Créer un statut d'éditeur de presse en ligne



Loi du 12 juin

Renforcer l'aide au développement des services en ligne



Éxonérer de taxe professionnelle les éditeurs de presse en ligne



Loi du 12 juin

Étendre le bénéfice du 39bis A aux éditeurs de presse en ligne



Loi du 12 juin

Adapter le régime des droits d'auteur plurimédia



Loi du 12 juin

Réduire le taux de TVA pour les services de presse en ligne



## SURMONTER LES HANDICAPS FRANÇAIS

Lancer un pacte social de l'impression



Mobiliser la profession autour de la réforme du système de distribution à droit constant



Point d'étape le 15 juillet

Renforcer l'aide à la modernisation des points de vente



Règlement modifié le 30 juin

Identifier les obstacles à la création de nouveaux points de vente



Rapport remis le 7 juillet

Réformer le CSMP



Rapport remis le 9 juillet

Augmenter l'aide directe au portage



Décret publié le 14 mai

Éxonérer partiellement de charges patronales les porteurs au niveau du SMIC



Vote en LFR le 20 avril

Clarifier le statut social des porteurs



Appliquer la loi Sapin à tout le hors media et à la publicité numérique



Favoriser le mécénat pour développer les fonds propres



Rescrit diffusé le 10 avril

Permettre la prise de participation extra communautaire francophone au-delà de 20%



## RÉAFFIRMER LES VALEURS ET LES MÉTIERS DU JOURNALISME

Organiser une conférence nationale des métiers du journalisme



Mission D. Jeambar - R. Silvestre

Conclure un engagement de développement de l'emploi et des compétences



Signature le 30 juin

Inciter à l'adoption de chartes éditoriales



Rendre public l'actionnariat des entreprises de presse pour une meilleure transparence



Élaborer un projet de code déontologique par un comité des sages



Réunion inaugurale le 17 juin

## CONQUÉRIR DE NOUVEAUX PUBLICS, INNOVER ET ANTICIPER

Réorganiser le système des aides à la presse pour une meilleure gouvernance



Mission Aldo Cardoso

Développer l'éducation aux médias et favoriser la lecture dans les établissements scolaires



Abonner chaque jeune de 18 ans au quotidien IPG de son choix



Commission FDM du 8 juin

Mobiliser et mutualiser les moyens en faveur de la recherche sur les métiers, les pratiques, les lecteurs, les nouveaux médias



Projet MEDIAS21